Département de la Meuse Communauté de Communes DE L'AIRE A L'ARGONNE

## Séance du mardi 11 avril 2023

Date de la convocation : mardi 04 avril 2023

Membres titulaires en

exercice: 59

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents: 42

Présents non votants :

3

Représentés: 5

Votants: 44

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, BARDOT. Fabrice Christian BAZART. BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Patrick GROSS, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Yves PILLEMENT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Christine POLMARD

<u>Représentés</u>: Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Sylvain OBARA

<u>Excusés</u>: Sabrina DEJEAN, Viviane DOLIZY, Céline PHILIPPOT, Régis SOLTISIAK, Félix WALDBILLIG, Brigitte WEISSE

Absents: Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Jean-Pol BUVIGNIER, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Nicolas MAURER, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Cyril WEISSE, Francis WITZ

Secrétaire de séance :

Christian WEISS

DE\_2023\_037 - Objet : Autorisation de signer la convention tripartite pour l'entretien de l'assainissement non collectif à Vaubecourt

PREFECTURE DE BAR-LE-DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/06/2023
055-200066140-20230411-DE 2023 037-DE

Vu l'article L 1331-11 du Code de la Santé Publique modifié,

Vu l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes

d'assainissement non collectif modifié par l'arrêté du 7 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil Communautaire DE\_2016\_008 du 25 février 2016, autorisant l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif regroupé entre la collectivité

propriétaire, le Département et la Commune,

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne dans le cadre de l'exercice de sa

 $compétence \ \textit{``restauration hors domicile ""} \ \text{a réhabilit\'e son dispositif d'assainissement non}$ 

collectif de la cantine scolaire de Vaubecourt en 2017.

Le Conseil Départemental dans le cadre de l'exercice de sa compétence « enseignement du

second degré » avait sollicité la collectivité propriétaire pour raccorder l'assainissement du

collège Emile du Châtelet de Vaubecourt à son dispositif.

La Commune de VAUBECOURT, propriétaire de 4 logements adjacents à la cantine de

Vaubecourt, avait également sollicité la collectivité propriétaire pour se raccorder à son

dispositif.

La Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne avait accepté ces demandes de

raccordements et une convention avait défini le rôle respectif des différentes parties sur les plans techniques et financiers de l'installation d'assainissement non collectif du restaurant

scolaire de Vaubecourt.

Désormais, il y a lieu d'établir une convention pour organiser les modalités de gestion et

d'entretien du dispositif d'assainissement regroupé entre la collectivité propriétaire, le

Département et la Commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente à signer la convention ainsi que tout document et avenant relatif à ce

dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente.

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 13 juin 2023 et publié ou notifié le 13 juin 2023